

## **SMICTOM LOT GARONNE BAISE**

### **Comité Syndical du 23 septembre 2021**

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Bruch, à l'espace des deux tours, salle Bourguine de Castillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 15/09/2021.

Nombre de délégués syndicaux  
en exercice: 24 délégués  
n° ordre 2021-24  
Présents : 21 votants : 20

#### **Étaient présents : 21 délégués**

***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*** : Madame Nathalie BURGER (suppléante) partie à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Christian GIRARDI parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Christian LAFOUGERE, Philippe LAGARDE parti à 18h00 avant le vote de la DL 2021-27, Aldo RUGGERI, Alain MOULUCOU (suppléant), Christophe MELON (suppléant), Patrick YON (suppléant), Jean-Pierre DESPERIERE (suppléant) (**11 présents**)

***Albret Communauté*** : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN arrivée à 17h45 pour le vote de la DL 2021-025/DL 2021-026/DL 2021-027, Isabelle SALIS, Laurence BENLLOCH (suppléante), Messieurs Joël CHRETIEN, Lionel LABARTHE (suppléant), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Dominique BOTTEON (suppléant), Didier SOUBIRON (**10 présents**)

#### **Etaient excusés :**

***Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas*** : Madame Viviane BERNEDE, Messieurs Olivier REYNES, Jean-Marie BOE

***Albret Communauté*** : Messieurs Jean-Louis MOLINIE, Francis MALISANI, Jacques LAMBERT, Dominique HANROT, Christophe BESSIERES, Pascal LEGENDRE,

#### **Pouvoirs de vote : 0**

#### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur  
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Ressources Humaines  
Madame Aurélie CERZUELA : Chargée de Communication  
Madame SANS Laurence : Secrétariat de Direction  
Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

## AR Prefecture

047-200020550-20210923-DL2021\_024-DE  
Reçu le 30/09/2021  
Publié le 30/09/2021

### **N° d'ordre : 2021-24 - Tarifs pour la vente des composteurs individuels et collectifs.**

Monsieur le Président rappelle que le SMICTOM LGB s'est engagé dans la prévention et réduction des déchets à la source.

Afin pour promouvoir et inciter à la pratique du compostage des déchets organiques et réduire la production de déchets à la source, le syndicat a lancé des campagnes de distribution de composteurs « individuels ». Aussi, par délibération n°DL2021-08 du 30 mars dernier, les tarifs de vente de ces composteurs individuels ont été fixés.

Le syndicat souhaite déployer ces efforts et campagnes pour les composteurs dits partagés, présentant un volume plus important et pouvant notamment s'adresser aux professionnels et établissements scolaires. En conséquence, il convient de fixer un tarif de vente de ces équipements.

Pour mémoire, le tarif de cession de composteur individuel 400 litres est de 15€.

Il est proposé de fixer le tarif de vente de composteur bois 800 litres à 97 €.

Entendu le rapport de présentation,  
Vu les statuts du SMICTOM LGB,  
Vu le code général des collectivités Territoriales,

#### **Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **Article 1** : Décide de préciser et de fixer les tarifs suivants :
  - ✚ Composteur individuel 400 litres : 15 €
  - ✚ Composteur bois 800 litres : 97 €
- **Article 2** : autorise M. le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : 30/09/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Le Président  
Alain LORENZELLI